

ACTE DE CANDIDATURE

Attention : ce document est un acte de candidature à paraître au Répertoire Bio sur la base des éléments que vous nous transmettez. A réception de ce document, et en fonction des éléments transmis, la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire se réserve le droit ou non de valider votre inscription au Répertoire Bio du Sival.

Date limite de retour : **15 NOVEMBRE 2018**

RAISON SOCIALE :

Adresse :

Code Postal / Ville :

Tél : Email :

Site internet :

Contact :

M. / MMe / Mlle - Prénom - NOM :

Matériels et / ou services présentés à destination des productions biologiques

(Merci de prendre connaissance de la «démarche à suivre» et des pièces à fournir dans le document ci-joint)

.....
.....
.....
.....
.....

Signature et Cachet de l'entreprise

L'inscription sera définitive sous réserve de validation par le
PÔLE BIO
DES CHAMBRES D'AGRICULTURE
DES PAYS DE LA LOIRE



.....



Bulletin et pièces justificatives à retourner AVANT LE 15 NOVEMBRE 2018

par email à : anita.gouesse@destination-angers.com

SIVAL - PARC DES EXPOSITIONS - Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01

Tél : 02 41 93 40 45 - Fax : 02 41 93 40 50

REPERTOIRE BIO du SIVAL : Quelle démarche à suivre pour des exposants?

Cette réflexion vise à proposer aux exposants de transmettre **un certain nombre de garanties, documents à l'appui**, pour pouvoir apparaître dans le répertoire Bio du SIVAL. La démarche à suivre, la nature des garanties à fournir, dépendra du type de produit ou de prestation proposée.

	TYPE DE PRODUIT / PRESTATION	CONDITION D'éligibilité au répertoire	DOCUMENTS A FOURNIR EN TOTALITE en fonction du type de produit	
Partie « BIO »	Semences et plants	Certification Bio	Certificat d'agrément AB	
	Produits et substances pour la production de denrées alimentaires			
	Prestation de service avec transformation			
Partie « UTILISABLE en BIO »	Services et éditions	Utiles pour l'agriculture biologique	Fiche commerciale ou justification écrite	
	Matériel agricole	Description du matériel Justification écrite d'un matériel adapté pleinement à l'AB, et présentant une innovation	Fiche Technique et/ou commerciale	
	Matière fertilisante / Engrais / Amendements	« Utilisable en Bio » <i>mentionné sur fiche technique ou sur une facture</i>	+ Annexe A complétée et signée	+ Fiche Technique et/ou commerciale
	Pesticides / Produits phytopharmaceutique			
	Substrat de culture/ Produits de nettoyage			

ANNEXE A

ATTESTATION DE VENTE d'un ou de plusieurs PRODUITS
(Matière fertilisante, produit phytopharmaceutique, ou substrat de culture)
« UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE »

Je, soussigné _____, en tant que _____ de mon entreprise dénommée « _____ » atteste sur l'honneur que les produits ci-dessous (mentionnés en fonction de leur catégorie) :

Nom des « **Engrais, amendements du sol et nutriments** » commercialisés par mon entreprise et utilisables en Agriculture Biologique :

Nom des « **Pesticides / Produits phytopharmaceutiques** » commercialisés par mon entreprise et utilisables en Agriculture Biologique :

Nom des « **Substrats de culture** » commercialisés par mon entreprise et utilisables en Agriculture Biologique :

Nom des « **Produits de nettoyage et de désinfection** » commercialisés par mon entreprise et utilisables en Agriculture Biologique :

Répondent aux exigences suivantes :

- 100% des matières premières dont il est composé rentrent dans le cadre de la **liste positive des ANNEXES I, II et VII du Règlement (CE) n° 889/2008** de la commission du 5 Septembre 2008 portant sur les modalités d'application du règlement (CE) n° 834/2007 du conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques.
- En tant que **Matière fertilisante**, il est conforme à la réglementation générale, et la mention Normes NFU et/ou engrais CE apparaît sur un document technico commercial (*à transmettre en pièce jointe*)
- En tant que **Produit phytopharmaceutique**, toutes les matières actives sont listées dans l'annexe II du RCE 889/2008, et ce produit possède une **Autorisation de Mise sur la Marché (AMM)** qui autorise son usage en France.
- il est donc « **utilisable en agriculture biologique** », et cela est mentionné sur les factures éditées et transmises aux acheteurs.

Fait à _____ Le _____

Signature